

Réf : DCM/2015/n°8/7.5/25.02/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	26	29

Date de la convocation : 12/02/2015
Date de l'affichage : 17/02/2015

SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,
Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30
Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE
Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU GARD POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL MUNICIPAL.

Rapporteur : Jeannine Soleyrol

Le Centre Social et Culturel Municipal agréé par la Caisse d'Allocations Familiales est un des partenaires et un relais de l'action de l'Unité Territoriale d'Action Sociale et d'Insertion (UTASI) du Conseil Général dans le cadre des missions de prévention et de protection.

Considéré par le Département comme un pivot de l'action sociale, le Centre Social et Culturel participe à la concertation et à la coordination entre les services sociaux et médico-sociaux, à l'analyse des besoins sociaux en associant les habitants, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'actions collectives et à l'évaluation de celles-ci.

Pour sa part, le Conseil Général s'engage à soutenir financièrement la réalisation des actions du Centre Social et Culturel conformément à son projet social et en accord avec les orientations départementales en attribuant deux subventions :

- au titre du poste de coordination et d'animation collective famille (cofinancement avec la CAF)
- au titre de la fonction d'animation globale (fonctionnement général)

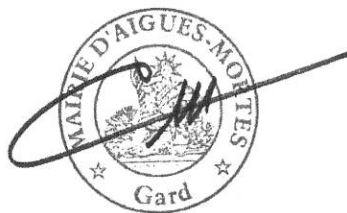
Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur la Maire à solliciter annuellement cette aide financière et ce pour la période d'agrément 2014 – 2017,
- de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition mentionnée.

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Accusé de réception en préfecture
030-213000037-20150225-DCM2015-8-DE
Date de télétransmission : 26/02/2015
Date de réception préfecture : 26/02/2015
Page 2 sur 2